

Compte Rendu SNPTES de la CPE et du Groupe de Travail de Janvier 2021 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les ans, la CPE se réunit au mois de janvier pour l'analyse de dossiers. Cette année, en raison de la modification des prérogatives de la CPE, il ne s'agissait que d'un dossier.

A partir de cette année 2021, la CPE n'a plus dans ses prérogatives l'analyse des dossiers de promotion en raison de l'application de la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

C'est pourquoi l'UL a décidé de faire réaliser ce travail par 3 Groupes de Travail (GT) réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration en nombre équivalent. Des experts par BAP sont maintenant sollicités pour donner un avis écrit sur les dossiers sélectionnés préalablement par les participants du groupe de travail (hors BAP J en raison de la représentativité constatée de cette BAP parmi les membres du GT). Les représentants des personnels sont désignés dans trois groupes de travail sur la base des résultats aux élections CPE (Groupe 1 : ITRF, Santé et sociaux, Groupe 2 : AENES, Groupe 3 : Bibliothèques). Cette proposition de l'établissement est en cohérence avec la qualité du travail effectué précédemment en CPE et l'expérience acquise par vos élus dans cette instance depuis la création de l'UL.

Bien que cette nouvelle modalité de fonctionnement soit un peu plus complexe que la précédente, elle répond globalement aux demandes du SNPTES : examen équilibré des dossiers de promotion par des représentants des personnels désignés sur la base d'élections statutaires. Ce fonctionnement doit nous permettre de continuer à défendre vos dossiers de promotions. **Il est malheureusement important d'indiquer ici que toutes les universités n'ont pas fait ce choix, certaines ne faisant plus du tout appel à des représentants des personnels avec tous les risques que vous pouvez imaginer.**

C'est donc la première fois que l'examen des dossiers de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) s'est fait en Groupe de Travail UL le 04 janvier 2021 .

Après l'ouverture de la séance de travail par Madame la VP RH et CT Myriam Doriat-Duban, Monsieur le DGS Jean-François Molter nous a donné un certain nombre d'informations.

Il est revenu sur la composition et le fonctionnement du groupe de travail (voir ci-dessus) et nous a rappelé que c'était un mode de travail encore transitoire dans l'attente du vote des lignes directrices de l'UL. **Il faudra donc que vos élus CT et CA soient très vigilants, si l'on ne veut pas se retrouver dans la situation de certaines universités où vos représentant ne sont plus sollicités pour l'analyse de vos dossiers de promotions.**

Concernant les experts par BAP, ils sont choisis parmi le vivier d'experts métiers de l'UL mais l'administration recherche aussi des extérieurs. Le DGS nous a indiqué que les représentants des personnels pouvaient aussi faire remonter des propositions. Pour être sollicités, ils ne doivent pas avoir un lien direct avec un des dossiers à analyser (lien hiérarchique, de son service, présenter un dossier...). Il n'est pas encore clair si un CR sera demandé par le Ministère, dans l'attente il est décidé de procéder comme précédemment.

Contrairement au fonctionnement de la CPE, il n'y aura plus de vote, mais toujours la volonté de rechercher un consensus.

Vos élus SNPTES ont demandé à l'administration si elle avait plus d'informations concernant le nombre de possibilités de promotions et le traitement qui sera fait par le Ministère des dossiers et classements remontés. L'administration n'a pas, à ce jour, d'informations malgré ses demandes au Ministère.

Pour information, le mandat de vos Elus CPE devrait être prolongé de 18 mois pour que les élections CPE aient lieu en même temps que les élections professionnelles. Le mandat devrait passer à 4 ans contre 3 actuellement. La demande UL est en attente de l'accord du Ministère.

Le DGS nous informe que la CPE se tiendra à la suite du groupe de travail.

Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2021 ITRF :

Déclaration des élus SNPTES :

Tout d'abord, nous tenons à remercier le service BIATSS titulaires de la DRH pour l'organisation du GT et de la CPE. Le contexte COVID-19 nous a obligé à travailler en distanciel. Nous espérons pouvoir fonctionner de façon habituelle la prochaine fois, car ce mode de travail rend les échanges beaucoup plus compliqués.

En raison de l'application de la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les dossiers de promotions ne sont plus analysés par les CPE. Le SNPTES souhaite indiquer qu'il est satisfait que l'établissement ait cependant proposé un fonctionnement en Groupe de Travail qui permette de continuer à effectuer un examen équilibré des dossiers de promotions en présence de représentants des personnels désignés sur la base des résultats aux élections statutaires. Ce travail et cette représentativité sont pour le SNPTES essentiels dans le cadre du dialogue social. Il remercie le Président de l'UL, madame la VP RH et ses directions d'avoir entendu ses nombreuses interventions.

Vos élus SNPTES demandent un retour sur l'accompagnement des personnels surdiplômés (Cat C avec un doctorat par exemple) évoqué lors de la dernière CPE. L'administration nous indique qu'un recensement a été réalisé, mais que la situation particulière que nous rencontrons liée à la COVID-19 n'a pas permis d'aller beaucoup plus loin. La DRH souhaite pouvoir avancer sur ce point avant la fin de l'année universitaire. Isabelle Baptista nous informe aussi que **les lauréats de concours de cette année** ont bénéficié d'un accompagnement particulier. Des informations seront données au printemps.

1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :

- Des **rapports d'aptitude peu rédigés** qui portent préjudice au dossier de l'agent.
- Les **dossiers non remontés**. Nous rappelons à nos collègues qu'il est important de faire remonter leur dossier même quand ils ne souhaitent pas candidater (environ 10% des dossiers ne sont pas retournés). Cela permet à leurs représentants de s'assurer qu'ils ont bien été informés.
- Une fois de plus, nous ne pouvons que constater que les **personnels développant des activités sur deux BAP différentes** voient leur possibilité de promotion en changement de corps (LA) extrêmement réduite (ce qui n'est pas le cas pour un changement de grade par TA). En effet, leurs dossiers se retrouvent en concurrence avec des dossiers relevant d'une seule BAP et donc plus étoffés. Ces situations sont généralement observées dans les petites structures comme certain IUT où, faute de personnels suffisants, nos collègues sont sollicités pour des missions éloignées de leur cœur de métier. Il faudrait que la composante trouve dans ce cas le moyen d'ouvrir un concours, avec toutes les difficultés que l'on connaît.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métiers Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilités 2021 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Concernant les Listes d'Aptitude 2020 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

LA Technicien :

2018 : 11 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 295 au niveau national.

2019 : 12 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 277 au niveau national.

2020 : 11 dossiers classés en CPE et 8 promotions sur 317 au niveau national.

2021 : 144 dossiers remontés (36% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
75% d'avis extrêmement favorable.
9% de dossiers sans réponse.
Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

LA Assistant Ingénieur :

2018 : 9 dossiers classés en CPE et 7 promotions sur 162 au niveau national.
2019 : 9 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 178 au niveau national.
2020 : 10 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 184 au niveau national.

2021 : 144 dossiers remontés (44% des promouvables) majoritairement en BAP J, E, C et G.
85% d'avis extrêmement favorable.
7% de dossiers sans réponse.
Le GT a décidé de classer cette année 8 dossiers.

LA Ingénieur d'Etudes :

2018 : 7 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 170 au niveau national.
2019 : 6 dossiers classés en CPE et 5 promotions sur 170 au niveau national.
2020 : 8 dossiers classés en CPE et 6 promotions sur 176 au niveau national.

2020 : 39 dossiers remontés (45% des promouvables) majoritairement en BAP J, E et F.
85% d'avis extrêmement favorable.
10% de dossiers sans réponse.
Le GT a décidé de classer cette année 8 dossiers.

LA Ingénieur de Recherche :

2018 : 3 dossiers classés en CPE et 1 promotion sur 31 au niveau national.
2019 : 3 dossiers classés en CPE et 1 promotion sur 30 au niveau national.
2020 : 2 dossiers classés en CPE et 1 promotion sur 32 au niveau national.

2021 : 76 dossiers remontés (29% des promouvables) majoritairement en BAP E, J et C
74% d'avis extrêmement favorable.
10% de dossiers sans réponse.
Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers.

Commission paritaire d'établissement groupe 1

Pour cette CPE, un seul dossier de **changement de BAP** a été analysé. Il a reçu un avis favorable de la CPE.

Pour rappel, il est important, si vous avez des missions qui ne sont plus celles de votre BAP d'origine, de demander un changement de BAP afin de pouvoir notamment bénéficier d'une promotion par TA ou LA. Pour bénéficier d'un changement de BAP, il faut faire une demande et pouvoir justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans la nouvelle BAP. Votre composante devra aussi donner un avis.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et représentants en GT Promotions LA groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loiset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Delphine Faure-Catteloin, Chantal Longeaux, Olivier Français, Serge Carrega, Carol Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire et Latifa Zoua.

SNPTES